



Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil Communal

Procès-verbal (PV) de la séance du CC du 25.06.2015 au refuge des Bas-Monts

Présidence : M. Christian Dupertuis

Secrétaire : M. Jean-Marc Mayor

Le Président M. Christian Dupertuis ouvre la séance et salue les membres de la Municipalité ainsi que Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.

Dans les rangs du public, il salue la présence de M. D. Gamboni, responsable du Service Technique

Les Députés suivants se sont excusés : MM. Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy.

Point 1 : Appel

Avec 43 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusé(e)s : Mme A.-F. Bernet, M. J.-P. Bolay, Mme L. Delisle, M. M.-E. Favre, M. M. Gamboni, M. C. Guerin, M. F. Guth, Mme C. Juillerat, M. D. Kupper, M. C. Marrel, M. C. Rasch, Mme V. Rodondi, Mme M.-A. Souyris, M. A. Trumic

Personne absente : M. C. Novelli, M. O. Rodondi

Acceptation de l'Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1 **Appel**
Acceptation de l'ordre du jour
Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 4 juin 2015
- 2 **Communications du Bureau du Conseil**
- 3 **Assermentation de Madame Lucia Gerini**
- 4 **Communications de la Municipalité**
- 5 **Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)**
Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)
- 6 **Préavis N° 09/2015 Comptes communaux 2014**
Rapport de la Commission des Finances

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mme L. Boujon, Mme C. Juillerat, M. M. Henchoz, M. J.-M. Pasche

7 Rapport de Gestion pour l'exercice 2014

Commission de Gestion : M. J.-P. Chapalay, Président, Mme M. De Watteville, Mme V. Rodondi, M. C. Marrel, M. N. Megias

8 Préavis N° 10-2015

Convention Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

9 Préavis N° 11-2015

Règlement du Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de l'Entente intercommunale scolaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

Pour ces deux préavis :

Commission Technique : Mme C. Ernst, M. F. Guth, Mme M. Hirt (de la CCAR)

CCAR : M. J.-C. Bartolacelli, Président, Mme C. Gygi, Mme M. M. Hirt, M. C. Stutz, M. C. Rasch

10 Election du Bureau (pour une année)

11 Divers et propositions individuelles

Point 1

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Acceptation du Procès-verbal de la séance du CC du 04.06.2015 :

accepté à la majorité et 5 abstentions.

Point 2

Communications du Bureau du Conseil et assermentation

Le Président M. C. Dupertuis

Informe l'assemblée de la démission de Mme Anne-Florence Bernet et lit sa lettre. La prochaine suppléante sera assermentée lors de la prochaine séance du Conseil Communal.

Point 3 :

Puis il prie **Mme Lucia Gerini** de s'avancer pour être assermentée. Cette personne étant absente, il se tourne vers M. le Syndic et lui donne la parole.

Point 4 :

Communications de la Municipalité

Veuillez consulter le document annexé.

Puis **M. le Syndic G. Muheim** revient sur l'émission du téléjournal de la RTSR du soir précédent. Il relève à quel point il est possible de faire des montages avec des interviews qui ont eu lieu à des moments différents. Ce type de démarche est propre à certains journalistes. Aussi, il conseille vivement à celles et ceux qui se trouveraient interviewés face à une caméra de bien peser leurs mots. Malgré ça, vous pourrez constater des éléments accolés qui n'ont pas lieu de l'être.

Preuve en est que lorsque le rapport de la Cour des comptes a été présenté au Grand Conseil ce mardi, sa Présidente, Mme Anne Weill-Lévy a relevé "que le coût de construction du bâtiment scolaire à Belmont était effectivement important, mais que c'était la construction qui avait rencontré le plus de difficultés techniques par rapport à la configuration du terrain"

Point 5 :

Communications de la CCU et de la CCAR

CCU

Il n'y a pas de communication.

CCAR

Il n'y a pas de communication.

Point 6 :

Préavis N° 09-2015

Comptes communaux 2014

M. le Président C. Dupertuis décide que le rapport de la Commission des Finances ne sera pas relu, chaque membre du CC l'ayant reçu.

Il passe ensuite en revue page par page la brochure des comptes et demande à être interrompu en cas de question.

M. P. Girard p.1 Autorités : a observé des recettes pour CHF 25'809,05 et demande de quoi il s'agit.

M. le Syndic G. Muheim explique que tous les jetons de présence touchés dans le cadre de séances dans des commissions extérieures sont intégralement reversés à la Bourse communale.

M. D. Bérard, p.5 compte 4342.01 Taxe au sac (rétrocession) de CHF 211'881,07 : demande quelle est la base de calcul.

M. le Syndic précise que nous sommes rétribués au tonnage livré à Tridel; nous touchons une rétrocession. L'argent payé pour la taxe au sac va dans une caisse et de cette dernière le montant est reversé aux communes proportionnellement au tonnage livré.

Aussi, lorsqu'une personne externe à la commune dépose un sac blanc dans une benne à Belmont, il ne faut surtout pas la réprimander...

Sans autre question, **M. le Président C. Dupertuis** demande s'il y a des questions par rapport au préavis. Comme ce n'est pas le cas, il en relit les conclusions puis passe au vote.

Vote : le Préavis N° 09-2015 Comptes communaux 2014 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic G. Muheim remercie le Conseil Communal pour sa confiance, ainsi que le Boursier, M. S. Ruby qui fête ce jour ses 46 printemps.

Il s'ensuit de vifs applaudissements de l'assemblée.

Point 7

Rapport de la Commission de Gestion pour l'exercice 2014

M. le Président C. Dupertuis précise que ce rapport ne sera pas relu, l'ensemble des membres du Conseil Communal l'ayant déjà reçu. Il donne ensuite la parole à **M. D.**

Delaplace, Municipal qui signale une erreur à la p. 49. Le nombre de véhicules contrôlés est de 11'004 et non de 111'004.

M. le Président C. Dupertuis passe ensuite le rapport de Gestion page par page et demande à être interrompu en cas de question.

M. D. Bérard, p. 12, constate que sur le graphique si nous faisons la somme des citoyens suisses et étrangers, le total n'est pas correct pour 2014 et demande à ce que ce graphique soit corrigé pour l'année prochaine.

Il est pris note de cette remarque.

M. le Président C. Dupertuis ouvre ensuite la discussion sur le rapport de la Commission de Gestion pour l'exercice 2014

M. L. Ciompi, p.2, a relevé que le local PPLS est très peu utilisé à Belmont et en demande la raison, car dans d'autres établissements ces spécialistes sont "débordés".

M. J.-P. Chapalay suppose qu'il y a simplement plus de place et de matériel à Pully.

M. D. Delaplace, Municipal précise que la phrase du rapport concerne l'utilisation du local et non pas le nombre de consultations au profit des enfants, puisqu'il est spécifié que "*les intervenants préfèrent recevoir les enfants à Pully*". Il s'agirait donc d'une question géographique. Cependant, il sait par expérience que lorsqu'on doit faire appel à ces spécialistes, les intéressés ont une certaine réticence à le faire sur leur lieu de travail, préférant un lieu plus discret, à l'extérieur de leur secteur d'activité.

M. J.-P. Chapalay revient sur les questions posées par la Commission de Gestion à la Municipalité. N'étant pas entièrement satisfait des réponses obtenues, il fait lecture de ces points à l'assemblée.

(Voir document joint)

M. D. Delaplace, Municipal, explique, concernant les places motos, que le temps de stationnement est identique à celui des automobiles.

Les motos parquées sans immatriculation sont en infraction, indépendamment du temps.

Pour les autres considérations, **M. D. Delaplace**, lorsqu'il est entré à la Municipalité, au niveau de la Police, il a été chargé d'appliquer le principe suivant : prévention, puis répression. Nous sommes maintenant dans la dernière phase de prévention avec un début de répression. Les personnes amendées ne s'en vantent pas. Ce matin encore, en Comité Directeur de Police, il a demandé à ce que ce ne soit pas uniquement au personnel de l'ASEL de relever les infractions, mais que cette tâche soit également confiée au personnel de Police secours, qui travaille 24 heures sur 24.

Par la suite, si cette seconde phase ne donnait pas satisfaction, car comme nous le mentionnons dans notre réponse, il existe un antagonisme entre les personnes résidant dans le périmètre de cette place du village et celles désirant se rendre à la Grande Salle, la Municipalité prendra peut-être d'autres mesures.

M. J.-P. Chapalay a constaté que les locataires de la Maison Pasche n'ont pas de place attribuée et que la situation serait beaucoup plus claire si c'était le cas.

M. D. Bérard s'est penché sur la place historique du Coin d'en Haut dans le cadre du préavis 01-2012. Par rapport au parking du Blessonay dont la Municipalité a décidé de suspendre le projet d'agrandissement jusqu'à la fin des travaux autoroutiers prévus à l'époque pour fin 2018. Actuellement, nous parlons de 2028... Est-ce que de nouvelles pistes sont étudiées afin de trouver des places de parc ? **M. D. Bérard** a réfléchi à la situation et demande s'il serait possible de créer de nouvelles places de parc le long du Ch. du Signal, à la montée, sur la gauche ?

M. le Syndic G. Muheim relève la pertinence de la question. Quant à la date de fin des travaux, pour l'instant, personne ne la connaît. En 2012, la Municipalité avait reçu une information du Service des autoroutes. Le parking du Blessonay était sur un terrain appartenant à l'autoroute et que nous avons négocié pour CHF 1,-- symbolique en faveur de la Commune.

Il est frappé d'une condition : en cas de besoin, pour des travaux de rénovation ou de réfection de l'autoroute, c'est-à-dire en cas d'installation de chantier, vu la proximité du tunnel, la Confédération se réserve la possibilité de l'utiliser à cet effet.

Lorsque nous avons passé cet accord avec la Confédération, nous savions que quelques travaux allaient être entrepris à partir de 2013-2015.

Nous avons donc évité de vous présenter un préavis de CHF 300/350'000,-- pour doubler la capacité de ce parking.

Bien nous en a pris, puisqu'aujourd'hui, semble-t-il (nous en saurons plus lorsque nous disposerons des plans), car selon ce que nous avons cru comprendre, ce parking va être entièrement utilisé, donc démoli. Nous avons donc économisé CHF 350'000,--

Nous avons anticipé cette situation en créant des places de parc le long du Ch. du Courtillet. Si vous habitez dans la seconde partie du Courtillet dès la Rue des Corbaz, direction Ouest, vous verrez à droite un certain nombre de places de parc d'accotement qui ont été réalisées, permettant le stationnement à cet endroit. Toutefois des panneaux en interdisent le stationnement sauf en cas de manifestation. Il s'agit d'une première mesure qui offre des capacités de stationnement à plat de la commune, pour se rendre à la Grande Salle.

Concernant l'utilisation de la Rte du Signal, elle reste possible, tout en sachant que tout stationnement le long de cette route empêche les propriétaires résidents à droite en montant, de manoeuvrer correctement pour entrer ou sortir de leur domicile.

Nous imposerions à ces usagers des manoeuvres peu évidentes.

Ponctuellement, ce serait possible; mais d'une manière durable, suite à l'enquête publique qui devrait être faite, elle serait probablement suivie d'une vague de protestations que nous aurions de la peine à contenir...

Les réflexions se poursuivent et nous espérons encore trouver d'autres solutions.

M. L. Ciompi demande des explications concernant la signification du contrôle périodique des installations à basse tension.

La seconde question concerne la Police des constructions pour le plan de quartier 2. Il constate que nous allons construire 56 nouveaux appartements. Comme membre de la CCU, il ne comprend pas quelle est la politique d'information de la Municipalité envers sa commission. Il se souvient avoir statué une fois sur un balcon, ainsi que pour d'autres questions. Il considère que cette affaire concerne la CCU.

M. le Syndic G. Muheim répond à la seconde interpellation et rappelle à **M. L. Ciompi** qu'en tant que membre de la CCU, il participe à la planification. A partir du moment où le Conseil Communal a validé un plan d'affectation, ce n'est plus de la compétence de la CCU. On entre dans la procédure habituelle du permis de construire. Toutes les procédures de construction pour Arnier 2 ont fait l'objet de vastes et longues discussions avec la CCU de l'époque. Il existe de nombreux dossiers qui s'y réfèrent. Il existe une dérogation pour les balcons et dès lors, la Municipalité, par rapport à cette dernière, désire l'avis de la CCU. A l'époque, nous avons travaillé ensemble sur ce document et nous dérogeons à l'idée générale concernant les balcons tels qu'on les imaginait à l'époque. Cette dérogation avait pour but d'améliorer le confort de vie des habitants et d'isoler un peu mieux les appartements contre le bruit, puisque ce bâtiment est passé aux nouvelles normes minergies.

Vous avez manqué quelque-chose : vous avez raté l'enquête publique.

M. Ph. Michelet, Municipal, à propos du contrôle des installations à basse tension: cela répond à une ordonnance fédérale. Il y a eu une modification du règlement concernant la responsabilité du distributeur que nous sommes (Service industriel communal), où nous avons la responsabilité de contrôler les installations électriques intérieures des habitations. Avec cette ordonnance, il y a une séparation des démarches.

Le propriétaire d'une maison a l'obligation, au moment où il entreprend une transformation sur l'installation électrique intérieure, de l'annoncer auprès du distributeur que nous

sommes. Dès lors, il y a un contrôle qui doit être effectué par des inspecteurs agréés par les instances fédérales. Ils donneront quittance ou pas, comme quoi l'installation est conforme aux normes de sécurité et aux règles en vigueur. Toute l'installation doit être contrôlée.

Il y a une périodicité en fonction du type d'installation. Pour une maison, c'est 20 ans. Donc tous les 20 ans, il y a un contrôle qui doit être effectué. A intervalles réguliers, nous prévenons les propriétaires arrivant à échéance ou qui ont terminé des travaux annoncés en leur envoyant un document leur demandant de faire le nécessaire. Nous devons recevoir quittance d'un contrôleur officiel comme quoi l'installation est conforme.

C'est notre travail, au niveau de la distribution.

Le propriétaire a la responsabilité de mandater un contrôleur officiel pour son installation. Toute modification sur le réseau intérieur doit faire l'objet d'un contrôle, suivi d'annonce de conformité de l'installation.

Mme C. Schiesser, Municipale, revient sur les explications de **M.le Syndic** en précisant que pour le projet Arnier 2, après le changement de propriétaire, de nombreuses modifications ont eu lieu : la construction de 56 appartements et autres dérogations. Il y a eu des séances d'informations avec la CCU.

Sans autre question, **le Président C. Dupertuis** lit les conclusions du Rapport de la Commission de Gestion, puis passe au vote.

Vote : le Rapport de Gestion 2014 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic G. Muheim remercie l'assemblée et tout particulièrement **Mlle I. Fogoz** pour l'excellence de son travail fourni pour l'élaboration de ce Rapport, digne d'une éditrice. L'assemblée la remercie par de vifs applaudissements.

Points 08 et 09-2015 concernant les préavis 10 et 11-2015

Sont reportés à la séance du 8.10.15

Point 10

Election du Bureau pour l'année 2015-2016

Présidence

le Président C. Dupertuis propose l'actuel Vice-président, **M. Alfred Roth** qui sera parfait pour cette fonction. **M. A. Roth** accepte. Sans autre candidature, **M. le Président C.**

Dupertuis passe au vote par bulletins individuels secrets.

J.-P. Cavin intervient et observe que dans ce cas de figure, où il y a un seul candidat, par mesure de simplification, la loi permet de le faire par acclamation.

M. le Président C. Dupertuis laisse le choix à l'assemblée qui répond par une acclamation.

M. A. Roth remercie l'assemblée pour sa confiance. Il mettra tout en oeuvre afin que cette nouvelle année qui s'annonce chargée, soit une réussite, possible qu'avec l'implication de tous les membres du Conseil Communal, que ce soit dans le cadre des commissions ou pour d'autres tâches, ainsi que par une présence régulière aux séances.

Il termine ses propos en remerciant par avance tous les membres pour leur collaboration.

Première Vice présidence

M. le Président C. Dupertuis propose **Mme Véronique Rodondi**, qui, bien qu'absente, a donné son accord.

Sans autre candidature, elle est élue par acclamation.

2ème Vice-présidence

Malgré les appels et efforts déployés par **M. le Président C. Dupertuis** pour décrire cette fonction passionnante et attrayante, personne ne se présente et le temps passe... silence brusquement interrompu par **M. J.-P. Cavin** qui offre ses services pour une année, ce qui libère et soulage l'assemblée dont les estomacs sont vides et les narines de plus en plus chatouillées par les délicieuses effluves provenant des broches qui arrivent à terme. Pour toutes ces raisons, **M. J.-P. Cavin** est chaleureusement applaudi.

Scrutateurs

Les scrutateurs actuels : **Mme P. Salathé** et **M. M. Markides** acceptent un nouveau mandat.

L'assemblée les applaudit.

Scrutateurs suppléants

Les scrutateurs suppléants actuels : **Mme M.-A. Souyris** et **M. R. Uldry** acceptent un nouveau mandat.

L'assemblée les applaudit.

Point 11

Divers et propositions individuelles

J.-P. Chapalay a une communication concernant la Commission communale de recours en matière d'impôts.

L'annexe au rapport de la Commission des Finances résume le travail effectué par la Commission communale de recours en matière d'impôts. Il y est fait état de trois recours en grande instance auprès de la Cour de droit administratif et fiscal du Tribunal Cantonal dont un est radié suite à une erreur de procédure et l'autre par admission du recours. Décision contre laquelle une faible montée en jeu il n'a pas été recouru auprès du Tribunal Fédéral. Or, le TF vient de rendre un arrêt qui, dans un cas similaire, déboute la décision de la Cour de droit administratif et fiscal du Tribunal cantonal vaudois.

Pour le troisième cas, nous avons eu raison de suivre les arguments de la Municipalité, le recourant ayant été débouté en seconde instance.

M. J.-P. Chapalay relève avec satisfaction qu'il n'y a actuellement aucune affaire en cours et que la Commission n'aura pas d'engagements ces prochains temps.

M. E. Monsutti a observé que les belles journées riment avec tondeuses, souffleuses et autres engins bruyants... Il a remarqué que dans son quartier, le nouveau Règlement de Police n'est pas respecté. Il apprécierait qu'un rappel du contenu de ce Règlement soit adressé aux propriétaires immobiliers de Belmont.

M. D. Delaplace, Municipal rappelle que la Municipalité a pour habitude d'écrire aux personnes qui méritent un rappel. Lorsqu'il y a un écart, et ce n'est pas une délation, il faut le signaler au Service technique communal. M. Burri se chargera d'envoyer un avertissement et il sait par expérience qu'il n'y aura pas lieu d'aller plus loin.

M. J.-P. Vallotton informe l'assemblée que demain soir, à 19h00, la Société de Musique donnera son concert d'été devant la Grande Salle, avec saucisses grillées et boissons.

Mme M. Hirt remercie les organisateurs de la soirée d'avoir déposé des bouteilles d'eau sur les tables.

Prise de congé de M. le Municipal D. Delaplace

M. le Syndic G. Muheim puis **M. D. Delaplace** prennent tour à tour la parole pour prendre congé, puis sont chaleureusement applaudis. A la demande des intéressés, cet échange de propos ne figure pas dans ce procès-verbal.

M. A. Roth remercie ensuite **M. C. Dupertuis** qui rentre dans le rang sous les applaudissements de l'assemblée.

M. C. Dupertuis, très ému, prend encore plaisir à secouer une dernière fois la cloche présidentielle, met fin à cette séance et souhaite à toutes les personnes présentes une agréable fin de soirée et un excellent appétit.

Pour le Bureau du Conseil Communal

Christian Dupertuis

Jean-Marc Mayor

Président

secrétaire